

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen
au
Monite
belge



10005189

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **30-12-2009**

Greffier
Pr le Greffier,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 445.024.716

Dénomination

(en entier) : **CHÂTEAU DE PETIT LEEZ**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : B - 5030 Gembloux, rue de Petit Leez 129.

Objet de l'acte : **NOMINATIONS**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009 de la société anonyme "CHATEAU DE PETIT LEEZ", ayant son siège social à 5030 Gembloux, rue de Petit Leez, 129, a décidé:

1) de nommer Mme Elisabeth Dielemari, demeurant à 5031 Grand-Leez, Rue de Petit-Leez 129, comme administrateur délégué et ce à partir du 01/07/2009. Son mandat ne sera pas rémunéré.

2) de nommer Mme Christiane Lemmens, demeurant à 5031 Grand-Leez, Rue de Petit-Leez 129, comme administrateur et ce à partir du 01/07/2009. Son mandat ne sera pas rémunéré.

3) par analogie à l'article 133 paragraphe 2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, et compte tenu de l'article 60 des dites lois coordonnées, de nommer comme administrateur "ad hoc" : Madame Christiane Lemmens, prénommée, laquelle sera seule habilitée à prendre les décisions concernant l'objet du jour, et plus particulièrement la vente du corps de logis.

A l'instant intervient Madame Christiane Lemmens, en sa qualité d'administrateur "ad hoc" de la société, décide que la société réalisera l'opération pré décrite, et qu'elle sera représentée par elle-même à l'acte authentique constatant la vente, ceci nonobstant toute clause statutaire contraire.

En outre, elle décide que, pour se conformer à l'article 60 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, lors de la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration fera un rapport spécial sur les circonstances dans lesquelles cette opération a été effectuée, sur les conditions auxquelles elle a été conclue, et sur les conséquences qui en auront résulté pour la société.

Maître Didier BRUSSELMANS

Notaire

Avenue Gisseleire Versé 20

B - 1082 Bruxelles.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature